

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT  
de Lille

**Objet :**

Référence :  
2025 / 2 / 21

RACCORDEMENT  
ELECTRIQUE (HAUTE  
ET BASSE TENSION)  
DE 2 PRODUCTEURS  
(PARCELLE ZD 42 –  
RUE DE WILLEMS)

\*\*\*\*\*

SIGNATURE DE LA  
CONVENTION DE  
MISE A DISPOSITION  
ET DE LA  
CONVENTION DE  
SERVITUDES ENTRE  
LA COMMUNE DE  
CHERENG ET  
ENEDIS

DATE DE CONVOCATION  
26 Mars 2025

DATE D’AFFICHAGE  
26 Mars 2025

EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL  
MUNICIPAL : 23

NOMBRE  
DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 21

VOTANTS : 23

NOTA : Le Maire certifie  
que le compte rendu de  
cette délibération a été  
affiché à la porte de la  
Mairie le :

**EXTRAIT DU  
DELIBERATIONS**

*du Conseil Municipal de la Commune de CHERENG*

**L'an deux mil Vingt Cinq, le Deux Avril à 18 heures 30 minutes,**

le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Présent(e)s :** MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BUISSE Jean-Louis, BULTEY Dominique, DECALONNE Jean-Louis, DELBROUCQ Damien, DEMOYER Pascaline, DESROUSSEAU Patricia, DYRDA Aurélie, DUBOIS Laurent, GHESQUIERE Didier, GHESTEM Charles-Edouard, HERBAUT Pierrette, LOUNICI Bérengère, RECLOUX Hélène, REVEILLON Eric, SCELLIER Fabienne, SCHIRMER Lucie, WAQUET Johanne, WATTEAU Bernard, WAUCQUIER Isabelle

**Absent(e)s excusé(e)s :**

M. LLANES David donne pouvoir de vote à M. BARBE Eric  
Mme MELI Odette donne pouvoir de vote à Mme RECLOUX Hélène

**Absent :**

**A été nommé secrétaire :** M. DUBOIS Laurent

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée avoir été informé de travaux de raccordement électrique par ENEDIS sur la parcelle ZD 0042 située rue de Willems, dont la commune est propriétaire, au bénéfice des « Ecuries du Willems ».

Ces travaux consistent :

- en la pose d'une armoire de coupure de type AC3M (une emprise de 15 m<sup>2</sup> est nécessaire pour installer cet équipement),
- à la mise en place de trois câbles Haute Tension en souterrain sur 5 mètres.

Pour ce faire, ENEDIS a établi une convention de mise à disposition et une convention de servitudes, annexées à la présente délibération.

En contrepartie des droits qui lui sont concédés, au titre de la mise à disposition d'un terrain, ENEDIS versera une indemnité unique et forfaitaire d'un montant de 225 €.

A titre de compensation financière de l'exercice des droits de servitude consentis à ENEDIS, celui-ci versera une indemnité unique et forfaitaire de 125 €.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 059-215901463-20250402-20250221-DE

S<sup>2</sup>LOW

Après avoir entendu l'exposé et pris connaissance des conventions, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un terrain d'une superficie de 15m<sup>2</sup> faisant partie de l'unité foncière cadastrée ZD 0042 (d'une superficie totale de 646 m<sup>2</sup>) en vue d'installer une armoire de coupure de type AC3M ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes pour la réalisation de 3 canalisations souterraines ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à percevoir les indemnités au titre de ces conventions.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,  
Pascal ZOUTE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Pascal Zoute", written over a horizontal line.